

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 19 octobre 2021

Délibération n°58 - 2021 relative à l'exonération des droits d'inscription pour les étudiants internationaux extra-communautaires

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 712-3, R 719-49 et suivants,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la mise en place d'une exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants internationaux extra-communautaires, alignés sur les droits appliqués aux étudiants communautaires, relatifs à chaque diplôme pour la rentrée universitaire 2022-2023.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	35	Membres présents	24
Majorité absolue	18	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	32	Pour	32	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Néant

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 02/11/2021

Document mis en ligne le : 02/11/2021